

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

**Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers /
la Belle Isnarde / le Moulin Blanc
Canebiers et environs"**

**JEUDI 29 MARS 2018 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordonateur des « comités de quartiers »,

Mme ANSELMI, adjointe, présidente du quartier n°4,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,

Mme SERDJENIAN, adjointe,

MM. HAUTEFEUILLE, GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale,

M. NICOLA, adjoint au directeur de la police municipale,

Adjudant PALOMBO, représentant la Gendarmerie,

Mme GAUDRY, ambassadrice du tri de la Communauté de Communes,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusés :

Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente du quartier n°5,

M. CHAMPSAUR, coprésident suppléant du quartier n°5,

Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 20^e session des Comités de Quartiers en rappelant que depuis leur création, ces réunions ont permis aux administrés, aux élus et aux services de se rencontrer 85 fois.

ENVIRONNEMENT

Les ambassadrices du tri travaillent de façon continue sur le terrain et rappellent les principales consignes. Le but est de diminuer au maximum les ordures ménagères de chaque foyer.

Il est rappelé la mise à disposition gratuite de composteurs individuels. Pour ce faire, des « bons de réservations » sont disponibles et à retourner à la COM COM.

Les participants sont informés qu'à l'occasion du nouveau contrat liant la COM COM à la société prestataire de gestion des déchets, de nouvelles dispositions d'optimisation de la collecte seront mises en place.

Toutes les suggestions des administrés sont attendues à cette occasion :

- par téléphone au 04 94 96 06 68
- par mail : contactdechets@cc-golfedesainttropez.fr

Pour information, à titre expérimental, une collecte des bio-déchets (restes organiques) sera mise en place au niveau des restaurants de la plage de Pampelonne, ainsi qu'auprès de certains établissements tropéziens.

Quant à l'éventuelle baisse des prix, il faut savoir que tous les déchets sont taxés. A titre d'information, en 2011, la taxe d'ordures ménagères était de 18 € la tonne. Aujourd'hui, elle s'élève à 25 € la tonne. Le système est très frustrant. Avec le tri il n'y a pas de baisse des prix mais une maîtrise de leur augmentation.

ROUTE des SALINS

La rénovation de la voie dans sa partie comprise entre le rond-point de la Croix Mallet et le chemin de l'Estagnet a été récemment réalisée pour un montant de 215.000 €.

M. HAUTEFEUILLE précise que la dernière tranche concernera la portion entre le rond-point de la Croix Mallet et le carrefour avec le chemin des Vendanges.

ECOLE de VOILE / HYDROCONTEST

La première édition de l'Hydrocontest a eu lieu sur le parking du Port du 2 au 9 septembre 2017.

Compte-tenu du franc succès de cet événement, la commune a souhaité le pérenniser. Cependant, l'implantation du chapiteau et des structures sur le parking ont nettement montré leurs limites, tant pour l'accueil des nombreux étudiants que sur le plan d'eau où se déroulaient les « compétitions ».

C'est la raison pour laquelle, à l'occasion de la reconduction de la manifestation, il est proposé que la base arrière soit assurée par l'Ecole de Voile pour un déroulement en mer dans la baie des Canoubiers.

Pour ce faire, il est nécessaire d'équiper le site d'infrastructures éphémères durant la période du 15 juin au 15 septembre 2018.

Ces équipements permettront d'offrir aux enfants et usagers :

- plus d'infrastructures et de matériels,
- un environnement plus agréable pour l'apprentissage de la voile,
- une sensibilisation aux enjeux de la préservation de la mer et de l'environnement,
- une baisse des prix des stages.

A ce titre, le coût d'une semaine de stage sera réduit de moitié par rapport à 2017 et passera donc de 100 à 50 €.

De plus, des créneaux horaires seront réservés pour les enfants du Centre Aéré et du C.L.J. qui bénéficieront, à ce titre, de la structure mise en place, du matériel et de l'initiation à la voile.

L'accueil des enfants et des usagers dans leur ensemble sera d'une haute qualité. Ce lieu, dédié à la famille, verra ses horaires d'ouverture prolongés pour les loisirs et les stages particuliers.

Monsieur le Maire précise que l'essentiel de l'événement se déroulera à l'Ecole de Voile et la finale se tiendra sur le port. Cette année, le nombre de participants sera plus important.

VIEILLE VILLE

Les travaux sont à présent terminés. Ils concernaient :

- rue du Portail Neuf,
- impasse de la Miséricorde,
- rue de la Treille,
- traverse de la Treille,
- rue des Féniers,
- impasse des Féniers,
- rue Sainte-Barbe,
- impasse Otou.

Le coût s'élève à 2.340.000 € TTC.

M. HAUTEFEUILLE précise que depuis 2009, environ 9000 m² de voirie ont fait l'objet de réfection, y compris les sous-sols.

Toutes les tranches de travaux prévues ont été réalisées.

PLACE de l'ORMEAU

La rue a fait l'objet de travaux. Un enrobé a été réalisé en surface. La remise en pavage de la voie sera effectuée avant la saison.

RUE de la CITADELLE

Les travaux ont été réalisés par VEOLIA, ENEDIS et la Ville.

A ce jour, la réhabilitation du revêtement n'est pas prévue.

RUE BERNY

Les travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement eaux usées de la rue et la mise en souterrain des réseaux secs sont terminés.

Les travaux de pavage sont en cours et seront achevés au plus tard fin avril.

Des interventions ont également eu lieu au niveau du réseau pluvial évitant ainsi dorénavant que les gouttières ne se déversent directement dans la rue.

RUES des CHARRONS et GRENOUILLERE

Ces travaux concernent le renouvellement des réseaux d'eaux usées :

- rue des Charrons : 305.000 € TTC
- rue Grenouillère : 175.000 € TTC

Le pavage débutera aux 1^{er} et dernier trimestres 2019.

RUE des CONQUETTES

Des travaux ont été réalisés par VEOLIA et la Communauté de Communes afin de réhabiliter le réseau d'eau potable.

A cette occasion, la Ville en a profité pour élargir le trottoir, côté droit.

L'opération sera terminée aux alentours du 20 avril.

CAMERAS de SURVEILLANCE

A la demande des administrés, trois caméras supplémentaires ont été installées :

- au niveau des logements sociaux Les Lices / Le Couvent,
- rue du Cépoun Sanmartin,
- rue des Remparts.

ECLAIRAGE du PORT

Les travaux ont été inaugurés pour les fêtes de fin d'année.

Ils concernaient :

- les quais Péri, Suffren, Jaurès et Mistral,
- les môles d'Estienne d'Orves et Jean Réveille,
- la place de l'Annonciade et ses abords.

Dorénavant, 40 mâts sont implantés avec une qualité d'éclairage bien supérieure.

Les projecteurs installés sur les mâts sont gérés par un programme informatique qui permet d'éclairer les façades du Port. Il y environ 200 scenarii de mise en scène.

Le coût des travaux s'élève à 640.791,36 € TTC.

FACADES et CLOCHER de l'EGLISE

L'opération de ravalement des façades a été suspendue à la demande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) qui souhaite réaliser des investigations techniques et historiques supplémentaires.

Toutefois, durant l'hiver, la réfection complète de l'escalier menant au clocher et permettant l'accès à l'horlogerie a été réalisée.

PARATONNERRES de l'EGLISE et de l'HOTEL de VILLE

La réglementation concernant les paratonnerres a évolué au fil du temps et il se trouve que ceux du clocher et de l'hôtel de ville n'étaient plus aux normes, notamment les prises de terre qui permettent d'évacuer la foudre vers le sol.

Les travaux, d'un coût de 43.000 € HT, sont à présent terminés.

PARKING FOCH

Ce parking, situé avenue de la Résistance, en sous-sol, est constitué de la façon suivante :

Niveau -1 : fonctionnement public,

Niveau -2 : réservé aux locataires du programme « Les Echelles du Levant ».

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Municipal a retenu la SEMAGEST comme délégataire du service public de la gestion des parcs de stationnement « Les Lices » et « Foch ».

Les tarifs appliqués sont dorénavant les suivants :

du 1^{er} avril au 31 octobre : tickets horaires,

du 1^{er} novembre au 31 mars : abonnement : 50 € par mois ou 200 € les 5 mois.

M. RUIZ précise que ce parking appartient à la Ville en pleine propriété.

TRAVAUX QUARTIER du PILON

Les travaux de renforcement du réseau ont été réalisés par ENEDIS. La chaussée, quant à elle, appartient au Conseil Départemental qui assurera sa réfection d'ici la fin de l'année.

PLATANES de la PLACE des LICES

Certains arbres du site ont dû être abattus à la suite de leur contamination par un parasite.

Le remplacement de ces derniers sera programmé pour l'automne, le temps nécessaire pour :

- le marché d'appel d'offres pour les travaux,
- la fourniture de « platanors » (platanes résistants),
- prévoir leur plantation hors saison estivale.

PARKING du PORT

Des travaux de mise aux normes des entrées / sorties et des caisses du site sont en cours.

Depuis le 26 mars, les zones « Poste » et « Pompiers » fonctionnent avec les nouveaux réseaux et équipements DESIGNA.

Les entrées « Traverse du petit train » et sorties « Pilon » continueront à fonctionner temporairement avec l'ancien équipementier XEROX, notamment durant le week-end de Pâques jusqu'au 16 avril.

Les abonnés sont invités, depuis le 26 mars, à se rendre au bureau d'accueil pour remplacer leur carte d'abonnement.

Le 3 avril, les sorties principales « Pilon » et les caisses automatiques du secteur commenceront à être rénovées.

Le 16 avril, les nouvelles entrées « Traverse du petit train » seront réhabilitées, ainsi que le reste des sorties « Pilon ». Le parking fonctionnera alors entièrement avec les nouveaux équipements.

La date d'achèvement des travaux est prévue pour le 27 avril.

Il est précisé que dorénavant et uniquement à la demande des abonnés, le système de lecture automatique de plaques d'immatriculations est opérationnel.

ANCIENS ABATTOIRS

Construit en 1876, le bâtiment a servi de lieu d'abattage jusqu'à la fin des années 1960, avant de devenir la ferronnerie de la Ville jusqu'en 2003.

Il a été décidé de donner cet édifice à bail à construction par délibération du 6 juillet 2017.

Le bail prévoit :

- à titre principal, la réhabilitation du site, dans les règles de l'art (permis de construire du 30 mai 2017),
- à titre subsidiaire, la réservation d'un espace culturel mis à disposition de la commune durant certaines périodes, comprenant le rez-de-chaussée et le jardinet.

A ce jour, les délais sont tenus. Les travaux devraient être terminés à la fin de l'année.

M. RUIZ précise qu'il s'agit d'un bâtiment très détérioré qui demande un gros investissement. Il a donc été décidé en Conseil Municipal la passation de ce bail avec le cabinet d'architecture CHAUVET. Il est important de souligner que le bâtiment reste propriété de la Ville.

IMPASSE des CONQUETTES

Comme prévu dans le PLU de 2013, la plateforme de l'impasse, classée dans la voirie communale depuis 2010, va être portée à 8 mètres de large. Son ouverture sera effective dès septembre 2019.

Cette ouverture, uniquement piétonne, permettra de développer l'attractivité de ce quartier en pleine mutation.

ECOLE LOUIS BLANC

Depuis 2009, il n'y a plus qu'une seule école primaire à SAINT-TROPEZ, positionnée sur deux sites.

Avec la diminution régulière des effectifs, il est possible dorénavant de regrouper les élèves sur le site des Lauriers.

Afin de maintenir le niveau de confort actuel, quelques travaux de réaménagement (salle de musique, d'informatique, bibliothèque) et d'agrandissement du réfectoire vont démarrer dans les prochains mois, afin qu'à la rentrée 2019, élèves et corps enseignant soient accueillis dans les meilleures conditions.

Il est précisé que cette décision de regroupement a été prise en accord avec les enseignants et les parents d'élèves.

Quant au bâtiment Louis Blanc, il ne bénéficie d'aucun projet actuellement et ne fait l'objet en aucun cas d'une vente.

REQUALIFICATION de l'ENTREE de VILLE

Du 1^{er} octobre 2018 à fin avril 2019, les travaux concernant la tranche ferme seront réalisés. Ils porteront sur :

- la place de la Croix de Fer,
- le square de Lattre de Tassigny,
- la traverse du Marbrier,
- l'îlot paysager rue du 11 novembre 1918.

Le chantier comprendra la réhabilitation des réseaux souterrains, la réfection des revêtements de sol, la signalisation, l'éclairage public, le mobilier urbain. Le coût estimatif du chantier s'élève à 1,6 M€ HT.

Du 8 octobre 2019 à début février 2020, se réalisera la tranche opérationnelle qui portera sur l'aménagement de l'avenue du 8 mai 1945 dans sa partie comprise entre l'îlot paysager de la rue du 11 novembre et l'entrée du parking du Port. Il s'agira du même type de prestations que pour la tranche ferme, pour un montant de 727.000 € HT.

ENVIRONNEMENT

ELAGAGE des HAIES

Conformément à l'arrêté municipal du 31 juillet 2001, les administrés doivent entretenir, en bordure des voies, à l'aplomb des limites de propriétés, leurs haies, arbres et tous végétaux débordant sur la voie publique :

- pour des raisons de sécurité piétonnière et routière,
- pour ne pas masquer la visibilité des panneaux de signalisation routière, les réverbères et afin d'éviter les dégâts sur les gros véhicules.

SENTIER du LITTORAL

Comme chaque année, des travaux de réfection ont été entrepris, tout le long du sentier, aux endroits nécessitant une mise en sécurité et du confortement :

- création de marches en pierre ou en bois en fonction de la nature du sol,
- aplanissement et élargissement de passage,
- création de muret de soutien en pierre,
- mise en place de garde-corps et de passerelles en bois.

M. BEY rappelle que ce sentier est extrêmement fréquenté. Il s'agit de mises en sécurité qui s'intègrent parfaitement dans l'environnement.

MOUSTIQUES

Un nouveau document est à la disposition des administrés, rappelant les consignes à tenir afin de limiter au maximum la prolifération de ces insectes.

Pour compléter ces consignes :

- plus de 100 nichoirs à chauve-souris sont installés sur la commune ; ces équipements sont en vente au prix de 40 € auprès du service de l'Environnement,
- des traitements terrestres réguliers sont effectués par un agent du service qui pulvérise un produit larvicide dans tous les ruisseaux le long des routes, caniveaux, égouts, ainsi qu'en centre-ville.

ZERO PHYTO

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte interdisant l'utilisation des pesticides chimiques par l'Etat, le service Environnement, les entreprises en charge de l'entretien des espaces verts, ainsi que la régie gestionnaire de la voirie, des trottoirs et des espaces naturels de la commune, depuis juin 2016, font usage de produits autorisés :

- bio-contrôle : insectes, acariens, champignons, bactéries, phéromones sexuelles et d'agrégation, extrait de plantes, d'algues et minéraux ...
- à faible risque,
- ceux utilisables en agriculture biologique.

DEBROUSSAILLEMENT

Débroussailler est une nécessité. Les objectifs à atteindre sont :

- protéger sa famille, sa maison, son terrain et ses biens,
- limiter la propagation du feu, diminuer son intensité,
- protéger la forêt et faciliter le travail et l'accès des pompiers.

Débroussailler est une obligation : la loi oblige tout propriétaire situé en forêt ou à moins de 200 mètres d'une forêt à débroussailler son terrain et le chemin d'accès, selon la zone d'habitation.

LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

CAMERA de SURVEILLANCE POINT d'APPORT VOLONTAIRE des SALINS

Concernant la mise en place d'une caméra de surveillance du PAV des Salins, **M. RUIZ** informe les participants qu'un problème de réseau est rencontré. En revanche, à la suite de la participation du responsable de la police municipale à un récent salon sécuritaire, de nouveaux dispositifs ont été identifiés et seront vraisemblablement utilisés, permettant ainsi une réactivité immédiate de la Police Municipale.

Pour information, **l'Adjudant PALOMBO** annonce que les dépôts sauvages peuvent faire l'objet de contraventions sévères.

DECHETTERIE

Les riverains souhaiteraient la mise en place d'une véritable déchetterie sur laquelle pourrait être déposée l'ensemble des déchets.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la Communauté de Communes qui est responsable de l'ensemble du territoire à ce sujet.

Mme GAUDRY précise que le site de SAINT-TROPEZ nécessiterait une mise aux normes et l'installation d'équipements spécifiques. La déchetterie actuelle est une aire de dépôt des déchets verts. Elle permet toutefois d'accueillir, tous les lundis matins, les encombrants. De plus, il est possible de les collecter à domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

PANNEAU GENANT CARREFOUR de la BOUILLABASSE

M. GIRAUD informe les participants que le panneau installé dans le carrefour de la Bouillabasse, signalé comme gênant la visibilité des automobilistes, a été déplacé.

SANGLIERS

Des dégâts considérables générés par ces animaux ont été constatés. De plus, ces derniers sont en grande partie installés au niveau de l'étang des Salins, en toute quiétude. Des interventions sont demandées.

M. BEY rappelle qu'un « comité de suivi » a été mis en place par le Préfet et toute personne non habilitée est interdite de pénétrer dans le périmètre du biotope.

M. GIRAUD reconnaît que cette disposition occasionne des problèmes. De plus, les dégâts générés par les sangliers sont la charge de la Société Nationale de Chasse qui doit donc en supporter les frais.

POSIDONIES

Des informations sont demandées concernant la présence de ces posidonies sur les plages.

M. RUIZ explique que tous les ans, la Ville essaye de stocker à différents endroits ces végétaux protégés et d'en évacuer quelques uns avec autorisation préfectorale.

Cette année, à la suite des intempéries, il y a eu un peu moins d'algues. Ces dernières seront utilisées pour refaire un cheminement de l'école de voile aux Canoubiers.

Quant aux déchets stockés en bord de mer, ils seront retirés par les services municipaux.

JOURNEE CITOYENNE sur l'ENVIRONNEMENT

Il est demandé la mise en place d'une ou plusieurs journées citoyennes, comme cela se fait dans certaines communes. Ces opérations permettent de sensibiliser les administrés et visiteurs, notamment les enfants, sur le respect de l'environnement.

M. RUIZ informe qu'à l'occasion des aménagements éphémères qui seront réalisés sur la base nautique, tout un secteur sera réservé aux enfants à ce sujet.

Quant aux « journées citoyenne », elles ne sont pas prévues à ce jour mais le sujet pourra être abordé par les élus.

SECTEUR AVENUE PAUL ROUSSEL

A l'occasion de la prochaine ouverture de l'impasse des Conquettes, il est proposé d'envisager l'élargissement de la partie du trottoir située au début de cette avenue, côté gauche. Ce dernier est en effet extrêmement étroit et dangereux pour les piétons.

M. GIRAUD pense que cette réalisation est difficilement envisageable compte-tenu des propriétés situées en bordure du trottoir.

CHEMIN des BASTIDETTES

Un nouveau propriétaire a procédé à l'abattage de plusieurs chênes, situés en bord de route. Cette opération soulève des interrogations de la part des riverains.

Monsieur le Maire rappelle que les arbres doivent être abattus s'ils sont révélés malades.

M. GUIBOURG précise que dans le cadre du P.L.U., si les arbres ne sont pas répertoriés comme « remarquables », il n'est pas nécessaire de demander une autorisation pour procéder à leur abattage, sauf s'ils se trouvent en zone EBC (espace boisé classé). Une vérification sera faite.

ARRETE MUNICIPAL CONCERNANT LES TRAVAUX

Un riverain du chemin de Valfère, ainsi que d'autres participants, souhaitent soulever le problème de l'arrêté municipal autorisant les travaux durant la période estivale. Leurs propriétés sont depuis longtemps cernées par des chantiers qui génèrent d'importantes nuisances. Ils informent les élus que certaines villes règlementent de façon plus stricte ces autorisations. Ils souhaiteraient que SAINT-TROPEZ en fasse de même.

M. GIRAUD rappelle que si la période autorisant les travaux est réduite, la réalisation s'en trouvera plus longue.

M. GUIBOURG quant à lui pense qu'il est difficile d'interdire les entreprises de travailler durant deux mois consécutifs.

Monsieur le Maire pense que la décision n'a pas été prise à la légère. Avant de définir les dispositions, les élus ont cherché à s'informer auprès d'un certain nombre d'artisans et autres. Si les chantiers s'arrêtent le 1^{er} juillet, que vont faire les entreprises alors qu'elles ont des marchés à livrer pour l'automne ?

Par ailleurs, de plus en plus de propriétés sont vendues compte-tenu de l'accélération du coût du foncier. Il y a également les problèmes de succession. Chacun fait ce qu'il veut de son patrimoine.

Il faut relever que les chantiers contribuent à l'économie et au maintien de l'activité.

M. GIRAUD propose qu'une nouvelle réflexion soit portée à ce sujet sensible, sans garantie de résultat.

SECURITE - CIRCULATION

Le miroir installé au carrefour du chemin des Vendanges et de la route des Salins, génère un problème de sécurité. En effet, de nombreux automobilistes ne respectent pas le « stop ». Il serait souhaitable de retirer cet équipement routier.

Une vérification sur place sera faite et les dispositions prises en conséquence.

MAISON de RETRAITE

Lorsque des personnes souhaitent sortir des pensionnaires de la maison de retraite, elles rencontrent des difficultés piétonnières, notamment au niveau de la cave coopérative.

M. GIRAUD reconnaît ce problème identifié et rappelle que la partie concernée appartient à la cave coopérative.

M. GUIBOURG informe les participants qu'un projet immobilier verra le jour d'ici la fin de l'année sur le secteur. A cette occasion, le cheminement piéton sera revu.

ROUTE de SAINTE-ANNE

La circulation des piétons sur cette route est particulièrement dangereuse car elle ne bénéficie pas de trottoir. De plus, au sommet de la voie, la visibilité est très réduite et renforce le sentiment d'insécurité. Des aménagements sont souhaités.

M. GIRAUD informe les participants qu'il n'est pas prévu d'intervention à ce jour dans ce secteur.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,

Georges GIRAUD